









« Il Y A EU UN AVANT ET UN APRÈS MÉDAC DANS L'ÉVOLUTION DES PROPOSITIONS D'ACTIONNAIRES »

Cette déclaration surprenante a été faite au cours de l'atelier portant sur les pratiques en investissement responsable des grands investisseurs institutionnels lors du colloque d'automne du réseau québécois des PRI1. Nous ne mesurions pas toute l'importance de cette déclaration avant de constater comment le milieu de la consultation sur les meilleures pratiques de gouvernance avait profité des premières propositions de l'Association pour la protection des épargnants et investisseurs du Québec (APÉIQ). Ces propositions ont été rendues possibles par le jugement de la cour supérieure (1997) en faveur des actionnaires leur permettant d'intervenir aux assemblées d'actionnaires de sociétés ouvertes et en premier lieu des banques. Un nombre impressionnant de consultants offrent aujourd'hui leurs services, contre rémunération, uniquement pour répondre aux préoccupations des actionnaires et principalement celles formulées dans les propositions d'actionnaires.

Aussi c'est avec une fierté renouvelée que nous vous présentons ici, pour une 20e année, les principales propositions que nous soumettons aux sociétés ouvertes dont les titres figurent à notre modeste portefuille et que nous défendrons à leurs assemblées d'actionnaires.

Contrairement aux actionnaires institutionnels ou aux grands investisseurs individuels, les propositions du MÉDAC se font dans la plus grande transparence et même si nous modifions notre approche en renonçant au vote sur une proposition, à la suite de discussion avec la société concernée, celles-ci resteront inscrites à la circulaire de sollicitation et la réponse de la société y sera inscrite aussi. Cette approche respecte l'objectif de pouvoir suivre dans le temps les engagements de la société par rapport à nos propositions.

1 http://www.pri-quebec.org/Depliant2016.pdf

IL Y A AUSSI DES PROJETS DE LOIS QUE NOUS DEVONS NE PAS LAISSER PASSER

Alors que nous agissons en toute transparence dans le combat que nous menons sans relâche pour défendre le mieux possible les droits fragiles des actionnaires individuels — droits gagnés de haute lutte par le MÉDAC —, le très puissant *lobby* des banques a tenté pour une deuxième fois, en camouflant dans un immense projet de loi fourretout (C-29¹) du gouvernement fédéral, l'introduction d'une disposition anticonstitutionelle à la *Loi sur les banques*

qui aurait eu pour effet de réduire les protections accordées par la Loi sur la protection du consommateur (LPC) et le Code civil du Québec. C'est grâce à la vigilance exceptionnelle d'un de nos partenaires, à une extraordinaire coordination avec les partis d'opposition et le Sénat, à une remarquable mobilisation de l'ensemble de la classe politique et de la société civile québécoises ainsi que la monopolisation de presque toutes nos ressources humaines que nous avons

réussi ce tour de force de faire reculer le gouvernement fédéral. Un rendez-vous qui est remis à plus tard, mais nous serons alors très bien préparés.

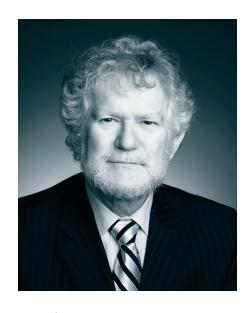
1 http://medac.qc.ca/salle-de-presse/communiques/1192-nous-resterons-vigilants-c-29

LES PROPOSITIONS 2017 : POUR CHANGER LES CHOSES

Rappelez-vous des propositions de l'année passée : augmentation de la présence des femmes à la direction et au conseil d'administration, simplification de l'information financière, présentation distincte des résultats de vote, vote consultatif sur la rémunération des membres de la haute direction, paiement de sa juste part d'impôt, durée maximum des mandats d'administrateurs... Ce sont toutes les propositions que mentionne le rapport sur la gouvernance 2016 de la firme Davies¹.

1 https://www.dwpv.com/fr/Resources/Publications/2016/Davies-Governance-Insights-2016

De plus, ces propositions sont issues majoritairement du MÉDAC avec un taux moyen d'appui de 10 % et des succès impressionnants pour la divulgation des résultats du vote par catégorie d'actions (Cogeco 93 %) et communication des corrections apportées à la politique de rémunération chez Transat A.T. (100 %). Devant de tels succès, nous devons continuer à faire avancer les saines pratiques de gouvernance et assortir notre approche de consultations avec les organismes qui sont susceptibles d'appuyer nos propositions auprès des fonds d'investissement et les gestionnaires de fonds de pension.



Daniel Thouin Président

Enfin, le rapport Davies (p.36) suggère que :

« L'un des meilleurs moyens [pour les sociétés] de freiner la prolifération des propositions d'actionnaires est d'adopter une politique d'interaction efficace avec les actionnaires ».

Cette recommandation représente pour votre organisation tout un défi de logistique et de ressources dont nous ne disposons malheureusement pas!

DES PARTENARIATS EXCEPTIONNELS QUI PRENNENT DE PLUS EN PLUS FORME

Après la conclusion de l'entente avec la FADOQ et quatre partenaires financiers, pour mettre en place le programme Sécur-Ainés, une nouvelle entente est en voie d'être signée avec le deuxième groupe en importance de retraités du Québec. Nous avons aussi conclu un partenariat avec ÉducaLoi pour réaliser ce programme.

Un partenariat a été conclu avec le Réseau des femmes d'affaires du Québec

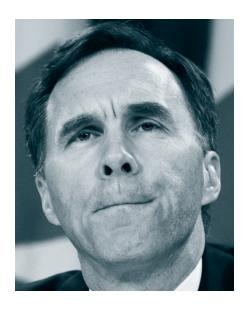
pour réaliser un projet de promotion de la parité des femmes sur les conseils d'administration des sociétés ouvertes. Une demande d'aide financière est en cours d'analyse.

Une offre de partenariat a été lancée auprès de notre nouveau partenaire financier CECOSOL et le réseau financier de la CSN. Des pourparlers sont en cours et une demande formelle de financement a été déposée.

L'année 2017 sera celle des réalisations et de la promotion de notre association auprès de clientèles ciblées et engagées dans des organismes de représentation et de défense de droits. Il s'agit là d'un terreau fertile au recrutement de nouveaux membres pour soutenir l'organisation du MÉDAC.

Je vous souhaite un merveilleux Temps des Fêtes, joie et bonheur pour la prochaine année.

« J'ai entendu des Québécoises et Québécois, leurs préoccupations au sujet de leur protection dans le secteur bancaire. Donc, j'ai demandé à le (sic) leader du gouvernement dans le (sic) Sénat, Peter Harder, de retirer les provisions (sic) dans notre projet de loi C-29 au sujet de protection (sic) des consommateurs dans le secteur bancaire. De cette façon, par une (sic) prochaine journée, je vais parler avec notre agence des consommateurs dans le secteur financière (sic), pour écouter les gens à travers le pays. Mais aussi, pour être certain que nos provisions (sic) de protéger (sic) les consommateurs sont le plus haut (sic) dans le pays. »



Morneau Ministre fédéral des Finances

William Francis

Alain Deneault

Les paradis fiscaux « Faire preuve de souveraineté »

17 octobre 2016



Vincent Fortier
Thomas Piketty:
Le Capital
au XXIe siècle

12 décembre 2016

« La thèse générale de Piketty, c'est de dire [que] le système capitaliste, en soi, il n'est pas mauvais.

Par contre, il génère des inégalités qui sont pratiquement spontanées.

L'Histoire du XXe siècle [...] c'est une Histoire de chocs politiques et de décisions politiques — à travers, notamment, la fiscalité.

Le retour aux grands écarts de revenus dans nos sociétés et la grande concentration de la richesse [...] c'est essentiellement causé par des choix politiques. »



« La loi des législations de complaisance [...] est la réalisation macabre de l'injonction « Il est interdit d'interdire. »

Les propositions d'actionnaire aux sociétés ouvertes en 2017

Chaque année, depuis maintenant 20 ans, le MÉDAC soumet des propositions d'actionnaires à l'ensemble des socoiétés dont les titres figurent à son modeste portefeuille.

Chaque année, le MÉDAC fait la même proposition visant l'implantation de la pratique du vote consultatif sur la politique de rémunération aux sociétés qui ne l'ont toujours pas adoptée (Groupe CGI inc., Power Corporation du Canada, Alimentation Couche-Tard inc.).

Chaque année, le MÉDAC assure le suivi des résultats des votes consultatifs qui ont par ailleurs eu lieu l'année précédente et s'assure de ce que les questions relatives à la rémunération soient posées. Finalement, comme chaque année, le MÉDAC sonde les raisons pour lesquelles certains administrateurs n'obtiennent pas d'aussi bons résultats que les autres à leur élection.

Cette année, nos propositions sont les suivantes.

Divulgation séparée des votes selon les catégories d'actions

Divulgation des résultats de vote en nombre et non seulement en pourcentage

Il est proposé que l'entreprise divulgue les résultats de vote d'une manière distincte selon leur classe, soit celle conférant un droit de vote et celle conférant plusieurs droits de vote.

Lors de la dernière assemblée annuelle, cette proposition a recueilli plus de X % de votes favorables, ce qui est un résultat très significatif dans le contexte d'actions avec droit de votes multiples. Rappelons que les actions comportant des droits de vote limités (une action, un vote), soit celles majoritairement détenues par le grand public, représentent X % de l'ensemble des votes pouvant être comptabilisés. La direction ayant exprimé sa décision de voter contre notre proposition, nous pouvons nous permettre de penser que nous avons obtenu l'appui de près de X actionnaires sur 10 parmi les actionnaires subalternes. Cet appui nous conduit à présenter à nouveau notre proposition en espérant que la direction retienne cette fois notre proposition.

Actuellement, les résultats des votes sont divulgués sans aucune distinction. Nous croyons qu'il serait important que ces résultats soient divulgués de manière séparée afin de vérifier l'alignement des préoccupations des détenteurs des deux types d'actions. Comme mentionné dans nos récentes propositions, les actions avec droit de votes multiples offrent des avantages intéressants tant pour les investisseurs dominants que minoritaires « pour autant que le cadre juridique et les principes de gouvernance assurent une protection adéquate

aux actionnaires minoritaires ». Pour assurer cette protection adéquate, les actionnaires minoritaires ont besoin d'avoir accès, de manière directe et rapide, aux résultats de leurs votes afin d'être sûrs que leurs voix soient bien entendues et conduisent à des actions pour mieux répondre à leurs attentes. Notre expérience des dernières années montre que les détenteurs des deux types d'actions peuvent ne pas partager les mêmes préoccupations. Soulignons les cas de l'implantation du vote consultatif sur la rémunération des hauts dirigeants, le renouvellement du mandat d'un administrateur ou de plusieurs administrateurs, un meilleur équilibre des sexes au sein des conseils d'administration.

Une telle information permettrait aux actionnaires minoritaires d'exercer un meilleur suivi sur les actions entreprises par l'entreprise pour répondre à leurs attentes et pourrait favoriser un dialogue plus soutenu entre les deux catégories d'actionnaires. Elle pourrait même permettre de fidéliser les actionnaires minoritaires et ainsi développer une harmonie de pensée et une confiance mutuelle pouvant être des plus utiles dans les moments difficiles que peut traverser toute organisation.

Il est proposé de divulguer l'ensemble des résultats de vote en nombre et non seulement en pourcentage.

Contrairement à la pratique courante de la très forte majorité des plus grandes entreprises cotées en bourse — notamment toutes les grandes banques —, la société se contente de divulguer, dans le document Rapport des résultats de vote qu'elle doit déposer chaque année dans SEDAR, les résultats des votes tenus à l'assemblée en pourcentage seulement.

Du coup, il est impossible de connaître le taux de participation à chacune des questions soumises au vote ou à l'élection de chaque administrateur. La très grande valeur d'une telle information n'est absolument pas à démontrer.

La divulgation complète, dans ce document, des résultats de vote en nombre et non seulement en pourcentage est l'exemple parfait d'une mesure qui ne coûte strictement rien et qui ne comporte que des avantages pour l'ensemble des parties prenantes.

Retrait des paradis fiscaux

Il est proposé que le conseil d'administration adopte une politique de retrait des paradis fiscaux¹ ou des « territoires à faibles taux d'imposition ».

Au cours du printemps 2016, un dossier attirait l'attention de tous les médias, les *Panama Papers*. Ceux-ci concernaient les documents internes de Mossack Fonseca, un cabinet d'avocats établi au Panama, ayant des bureaux un peu partout sur la planète et figurant parmi les plus importants créateurs de sociétés fictives au monde.

Ce dossier soulève la question de la présence des 5 grandes banques canadiennes dans les paradis fiscaux ou les territoires à faibles taux d'imposition. La Banque n'échappe pas à cette stratégie en ayant des succursales aux Bermudes et à la Barbade.

Bien que l'évitement fiscal ne soit pas illégal, il est immoral.

Mentionnons ces quelques chiffres² pour bien illustrer l'envergure de l'évi-

Aussi, plus récemment, les Bahama Leaks

tement fiscal au Canada et son impact sur les finances publiques :

Impact de l'évitement fiscal

- 300 G\$ Fortune accumulée par les particuliers canadiens dans les paradis fiscaux estimée, selon une étude publiée en 2014 par l'économiste Gabriel Zucman:
- 6 G\$ Pertes fiscales annuelles estimées pour le Canada:
- 800 M\$ Pertes fiscales annuelles estimées pour le Québec.

Nous sommes bien conscients que la présence de la Banque dans les paradis fiscaux profite à la Banque, mais également à ses actionnaires : en réduisant les impôts à payer, la Banque produit plus de profits permettant ainsi d'offrir de bons dividendes à ses actionnaires. Peut-on quantifier la somme additionnelle versée sous forme de dividendes due à la présence dans les paradis fiscaux et à l'évitement fiscal? Sûrement

secouaient le monde bancaire canadien : http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/International/2016/09/21/012-banques-canadiennes-bahamas-leaks-rbc-cibc-scotia.shtml

qu'un grand nombre d'actionnaires serait prêt à sacrifier ce revenu additionnel pour vivre conformément à leurs valeurs et investir dans une institution financière qui se fait un devoir de payer sa juste part d'impôt? Toutes ces questions, y compris celle du risque encouru, devraient être formellement abordées par la banque dans sa documentation, notamment son rapport RSE.

Ces manques à gagner fiscaux ont un impact sur les services offerts à la collectivité, notamment dans le domaine de la santé et de l'éducation. Les banques canadiennes, étant donné le rôle qu'elles jouent dans notre économie, doivent avoir une réputation sans faille et, pour leur crédibwilité, elles ne peuvent se permettre d'avoir des Codes d'éthique qui reconnaissent l'évitement fiscal et fassent fi de leur responsabilité sociale qui va au-delà des dons et des commandites qu'elles effectuent annuellement.

¹ Paradis fiscaux (traduction maladroite de Tax Havens, soit plutôt « cachette fiscale ») ou législation de complaisance (secrecy jurisdictions) tels que définis, notamment, dans le *Financial Secrecy Index du Tax Justice Network*: http://www.financialsecrecyindex.com/

² http://www.lapresse.ca/le-soleil/affaires/actualite-economique/201605/06/01-4978965-panama-papers-le-fisc-quebecois-sort-les-crocs-contre-la-banque-royale.php

« Ubérisation » des services financiers

Il est proposé que le conseil d'administration crée un comité des nouvelles technologies afin de rassurer les actionnaires sur sa capacité de faire face à ces nouveaux enjeux, notamment ceux créés par les sociétés de technologie financière (Fintech companies).

Depuis le début des années 2000 et le développement d'Internet, les modes de consommation ont été profondément bouleversés. Les nouvelles technologies ont créé un environnement dans lequel l'innovation est la norme et cette évolution suscite de nouvelles idées basées sur la technologie. Des entreprises comme Amazon, Netflix, Airbnb, sont maintenant des géants pour une raison fort simple : elles ont offert aux consommateurs une nouvelle façon de consommer. Elles ont su contourner les barrières traditionnelles du commerce, mais surtout les entreprises traditionnelles, souvent enlisées dans un mode de fonctionnement vétuste.

Si cette révolution numérique transforme plusieurs secteurs du commerce, certains secteurs n'ont été que très récemment touchés, protégés jusque-là par un environnement réglementaire spécifique. Tel est le cas du secteur financier qui est à son tour touché par cette révolution numérique.

Aujourd'hui, le modèle d'affaires de l'industrie financière est profondément ébranlé par ce qu'il est coutume d'appeler les *Fintech companies*, c'està-dire les entreprises de technologie financière. Le point commun de toutes ces entreprises est qu'elles cherchent à

rejoindre leurs clients en leur proposant de nouveaux modes de relations. Elles n'offrent pas toute la gamme des services traditionnels de ces institutions, mais seulement l'un ou quelques-uns d'entre eux, dans lequel elles apportent une évolution technique. On en trouve dans presque tous les domaines d'activités de la finance : services financiers en ligne, gestion des finances personnelles, paiement mobile, transfert d'argent, gestion financière, crédit, assurance.

Nous ajouterons que la [SOCIÉTÉ] dispose de peu d'administrateurs ayant déclaré une certaine compétence dans ce domaine, soit [X].

Il est impératif que le conseil d'administration crée un comité spécifique pour traiter tout autant des enjeux de sécurité que de concurrence soulevés par les nouvelles technologies et qu'il propose au Conseil des stratégies pour s'assurer de ce que la [SOCIÉTÉ] embrasse ce nouveau paradigme de développement de manière efficace. Si un tel comité n'est pas créé, nous exprimons de profondes inquiétudes quant au développement de la [SOCIÉTÉ] et à la valeur à long terme de notre investissement.

OPÉRATION « SÉCUR-AÎNÉS » Un projet spécial du MÉDAC pour 2017

Mise en contexte du projet

Tous reconnaissent la nécessité pour les personnes aînées du Québec de parfaire leurs connaissances en matière de finances personnelles et leur compréhension du fonctionnement des marchés financiers (placements, investissements), afin de mieux gérer leur patrimoine et favoriser leur sécurité financière.

Le MÉDAC possède une grande expertise dans ce domaine, ayant tenu plus de 50 sessions de formation au cours des 10 dernières années et formé au-delà de 1 000 petits investisseurs. De plus, notre mouvement jouit d'une excellente réputation, basée à la fois sur la rigueur de ses contenus, la neutralité de l'information divulguée et l'indépendance de son action.

Finalement, ce projet représente une occasion unique pour le MÉDAC de réunir de grands bailleurs de fonds du Québec (partenaires nationaux) et des associations représentatives d'aînés et de retraités (partenaires associés) avec qui le MÉDAC a conclu récemment des ententes de partenariat.

Objectif général du projet

L'opération « Sécur-Aînés » vise à offrir aux membres de ces associations

représentatives d'aînés et de retraités, la possibilité d'assister à une conférence d'une durée d'environ 90 minutes sur la croissance et la protection de leur patrimoine financier familial et de répondre adéquatement à leurs principales interrogations.

Objectifs opérationnels

- La réalisation de ce projet sera échelonnée sur 3 ans
- L'appui financier de 4 grands partenaires nationaux ou stratégiques est confirmé, la plupart s'étant engagés à verser en moyenne, une contribution annuelle de 20 k\$ pendant 3 ans.
- Le projet visera à mobiliser progressivement 7 000 personnes, recrutées principalement parmi les membres des partenaires associés, par l'organisation de 350 conférences de 20 participants (en moyenne) chacune.

Structure opérationnelle et organisationnelle

Le MÉDAC sera responsable :

- de la coordination et de l'administration du projet;
- du développement des contenus

- et de leur présentation (document d'appui, fichier *PowerPoint*, etc.);
- du recrutement, de la formation et de l'encadrement d'une équipe de formateurs, permettant de couvrir toutes les grandes régions administratives du Québec.

Les partenaires associés seront responsables :

- d'adhérer au MÉDAC, en tant que membre institutionnel, pour une période de 3 ans
- de la promotion du projet auprès de leurs membres et structures régionales ou locales
- du recrutement et de l'inscription de leurs membres à la conférence;
- de la location des salles et des pauses café:
- de verser au MÉDAC un cachet volontaire par activité.

Contenu des conférences

1° PARTIE: Présentation des 5 questions que tout épargnant devrait se poser pour protéger et faire fructifier son patrimoine financier personnel. (45 minutes)

- 1. Comment fonctionnent les marchés financiers?
 - 1.1. Les marchés financiers sont importants pour notre économie, en % du PIB et du nombre d'emplois générés. Ils répondent à trois grands objectifs et se répartissent en diverses catégories.
 - 1.2. Par contre, ils demeurent un mystère pour grand nombre d'épargnants qui en ignorent le fonctionnement, notamment l'équation risque-rendement.
 - 1.3. Les marchés financiers se présentent un peu comme un puzzle en pièces détachées : il faut d'abord identifier chacune des pièces (acteurs, produits, lois et protections...) et ensuite comprendre comment elles interagissent ensemble en fonction de la loi de l'offre et de la demande
- 2. Quels sont les produits offerts et comment répondent-ils à mes besoins?
 - 2.1. Les produits financiers se distinguent en fonction de 3 critères : leur rendement, leurs facteurs de risque et leur liquidité.
 - 2.2. Il importe à l'investisseur de définir d'abord clairement ses objectifs financiers et son profil d'investisseur. Cela lui permet d'exprimer ses besoins au moment de rencontrer l'expert qu'il aura choisi.

- 3. Comment savoir si j'en ai pour mon argent
 - 3.1. Le rendement d'un produit peut être intéressant, mais il pourrait être réduit par des frais élevés.
 - 3.2. N'hésitez donc pas à demander quels sont les frais à l'entrée, les frais de gestion et les frais administratifs, de même que le pourcentage de la commission versée au représentant.
 - 3.3. À compter de janvier 2017, vous recevrez de votre représentant un relevé détaillé de tous les frais relatifs à votre placement (le MRCC-2). Il est important de bien le comprendre et de poser des questions.
- 4. À qui puis-je faire confiance?
 - 4.1. Une forte proportion d'épargnants choisit de déléguer la gestion de leur patrimoine à un expert. Les autres optent pour une gestion plus ou moins autonome.
 - 4.2. Il existe une panoplie d'intervenants sur les marchés financiers (courtiers, représentants en épargne collective, conseillers et/ou planificateurs financiers...). Il peut donc être difficile de s'y retrouver.
 - 4.3. Chacun a un champ déterminé et le nombre de produits qu'il peut offrir peut être limité. Par exemple, certains ne peuvent vendre que les produits de l'institution pour laquelle ils travaillent, d'autres peuvent vous procurer l'ensemble des produits disponibles sur le marché.
 - 4.4. Il faut donc savoir à qui vous avez affaire en vérifiant auprès de l'AMF s'il est en règle et quels produits il peut vous offrir.

- 5. En cas de besoin, qui peut me protéger?
 - 5.1. Les marchés financiers sont réglementés. Si vous vous sentez lésé, plusieurs ressources sont disponibles.
 - 5.2. Au Québec, les investisseurs peuvent notamment compter sur l'Autorité des marchés financiers ou la Chambre de la sécurité financière.

2e PARTIE Pause-santé suivie d'une période de qwuestions (40 minutes)

3° PARTIE Conclusion : prendre des décisions éclairées (5 minutes)

- En matière d'investissement, il est essentiel d'avoir en mains tous les outils afin de prendre des décisions éclairées.
- 7. Le MÉDAC a pour mission d'éduquer et de défendre les droits des actionnaires et des petits investisseurs du Québec.
- 8. Invitation à soutenir les objectifs du MÉDAC.

Le MÉDAC, champion de la démocratie actionnariale

Fondé en 1995 par M. Yves Michaud, sous le nom d'Association de protection des épargnants et investisseurs du Québec (APÉIQ), le MÉDAC est la seule association d'actionnaires au Québec et au Canada vouée exclusivement à la défense des intérêts des investisseurs individuels.

Son action libre et indépendante contribue grandement à l'amélioration de la régie d'entreprise dans l'intérêt de tous et de chacun.

Un mouvement représentatif et actif

Organisme sans but lucratif regroupant plus de 1600 membres individuels ou institutionnels, le MÉDAC agit notamment en présentant des propositions aux assemblées d'actionnaires des sociétés cotées en Bourse afin d'améliorer la régie d'entreprise et le respect des droits de tous les actionnaires.

La première victoire, il y a plus de 15 ans

C'est à titre personnel que M. Yves Michaud, Le Robin des banques, fondateur de l'Association de protection des épargnants et investisseurs du Québec (APÉIQ, ancêtre du MÉDAC), a obtenu des tribunaux (jugement Rayle) que les grandes banques canadiennes inscrivent des propositions d'actionnaires dans leurs circulaires de direction convoquant l'assemblée générale annuelle, une première au Canada et un premier pas pour la démocratie actionnariale.

Une influence irremplaçable

Depuis cette date, plusieurs des propositions du MÉDAC ont été mises en application par les banques ainsi que par de nombreuses autres entreprises cotées en bourse et elles continuent de faire leur chemin (ex.: séparation des postes de président du conseil d'administration et de chef de la direction, divulgation des honoraires des auditeurs externes et des conseillers en rémunération, vote distinct pour chaque

personne proposée à titre d'administrateur, vote consultatif sur la politique de rémunération des hauts dirigeants, présence des femmes au sein des conseils d'administration).

Un succès sans égal

Lorsque nécessaire, le MÉDAC saisit les tribunaux pour veiller aux intérêts des investisseurs individuels prenant l'initiative de mener des recours collectifs. Le premier, entrepris contre Cinar s'est soldé par une victoire sans précédent, car aucun recours collectif en valeurs mobilières intenté au Canada n'avait encore donné lieu à un dédommagement des actionnaires. Le second, entrepris contre Nortel a donné lieu à un règlement hors cour et un fonds a été constitué pour rembourser une portion des pertes subies par les actionnaires du Québec. Un troisième recours collectif a été autorisé par la Cour supérieure contre Manuvie et est toujours pendant devant les tribunaux.

Des positions avant-gardistes

Preuve que le MÉDAC a toujours été à l'avant-garde: sa toute première proposition concernait la rémunération des hauts dirigeants, l'un des problèmes aujourd'hui au cœur de l'actualité économique et financière. Plus récemment, le MÉDAC a entrepris une campagne pour l'abolition des options d'achat d'actions, un système de rémunération inique aux dépens des actionnaires et aujourd'hui aboli par un nombre croissant de grandes entreprises.

Un représentant crédible et écouté

En plus de son action directe auprès des sociétés cotées en Bourse, le MÉDAC ne manque jamais l'occasion de faire valoir, auprès des gouvernements et autres instances réglementaires, le point de vue des investisseurs individuels sur le fonctionnement des marchés financiers. Grâce à ses mémoires bien documentés, de nombreuses recommandations du MÉDAC font aujourd'hui partie de l'encadrement juridique des valeurs mobilières et des sociétés par actions.

Une formation efficace et reconnue

Grâce à son « Passeport MÉDAC », démarré en avril 2007 et reconnu par certains ordres professionnels et certaines associations québécoises, le MÉDAC participe à l'effort collectif pour améliorer les connaissances et compétences des Québécois en matière d'épargne et d'investissement.

Un mouvement indispensable

À l'évidence, les grands chantiers de formation des investisseurs individuels, de promotion du bon gouvernement d'entreprise et de diffusion de pratiques de régie d'entreprise justes, éthiques et équitables que le MÉDAC a entrepris en faveur de tous les actionnaires doivent se poursuivre sans relâche dans l'intérêt général des épargnants et investisseurs du Québec et de tout le territoire fédéral, donc de l'ensemble de la collectivité.

Le MÉDAC a besoin de vous!

Un mouvement indispensable

Les grands chantiers de formation des investisseurs individuels et de promotion de pratiques de régie d'entreprise justes, éthiques et équitables que le MÉDAC a entrepris en faveur de tous les actionnaires doivent se poursuivre sans relâche. Ces chantiers sont dans l'intérêt des épargnants et investisseurs du Québec, donc de l'ensemble de la collectivité.

Appuyez le MÉDAC dans ses initiatives. Devenez-en membre dès maintenant. Voire... offrez-en l'adhésion à vos proches. C'est presqu'un certificat-cadeau!

	<u> </u>		
Prénom		Nom	
Adresse			
Ville		Code postal	
Téléphone portatif		Téléphone maison	
Courriel		Occupation	
Individus		Groupes	
□ 1 an — Adhésion	75\$ (45\$ + 30\$)	□ 1 an — OSBL-OBNL	125\$
□ 1 an — Renouvellement	45\$	□ 1 an — Institutionnel	250\$
□ 3 ans — Individuel	125\$	Personne ou organisme qui vous a recruté	
□ 25\$ □ 50\$ □ 100\$ □ 200\$ □ 500\$		Autre montant	
□ Visa □ MasterCard □ Chèque		□ http://medac.qc.ca/adhesion	
Numéro de carte			Expiration
Signature		Date de la signature	



Le MÉDAC est un organisme sans but lucratif voué à la défense des droits et intérêts des actionnaires, à la promotion de la bonne gouverne des entreprises et à l'éducation financière.

Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires (MÉDAC) 82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H2X 1X3

514-286-1155 — télécopieur 514-286-1154 — 1-866-332-7347

Conseil d'administration: Daniel Thouin, président, Nicole Beaudoin, vice-présidente, Sylvie Brown, secrétaire, Jules Gilbert, trésorier, Yves Michaud, fondateur, Julie Biron, Jean Dorion, Léo Marcotte, Marie-Josée Naud

Conseillers spéciaux: Fernand Daoust, Jacques Parizeau[†]